

Réunion du mercredi 28 septembre 2022

Auffargis

PRESENTS :

Avec voix délibérative

- Mme KARA Auffargis
- M. ROUHAUD Bonnelles
- M. QUINIO Boullay-les-Troux
- M. VERSEUX Communauté Paris Saclay
- M. GISQUET CC Cœur d'Yvelines
- M. SEIGNEUR CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. DUPONT Châteaufort
- Mme HERY LE PALLEC Chevreuse
- Mme VERGNE Choisel
- M. BARDIN Clairefontaine-en-Yvelines
- M. GARESTIER Conseil départemental des Yvelines
- Mme ROSETTI Conseil départemental des Yvelines
- Mme CABRIT Conseil régional Ile-de-France
- M. VIGIER Conseil régional Ile-de-France
- Mme BRILHAC Gambais
- Mme HUOT-MARCHAND Gometz-la-Ville
- M. CHABOCHE Grosrouvre
- M. LEQUERE La Celle-les-Bordes
- M. DU PELOUX La Hauteville
- M. ALLIRAND La Queue-lez-Yvelines
- M. EGEE Le Mesnil-Saint-Denis
- M. FOURNIER Le Tremblay-sur-Mauldre
- M. TEMOIN Les Bréviaires
- Mme COURNOT Les Essarts-le-Roi
- M. ROUX Les Mesnuls
- M. LUBRANESKI Les Molières
- Mme ORAIN Lévis-Saint-Nom
- M. GUYARD Magny-les-Hameaux
- M. LOMMIS Mareil-le-Guyon
- Mme MATEO Milon-la-Chapelle
- Mme METREAU Montfort l'Amaury
- M. BODIN Raizeux
- Mme MERELLE Rochefort-en-Yvelines
- M. VERCRUYSSSE Saint-Forget
- M. BEDOUELLE Saint-Lambert-des-Bois
- M. BAVOIL Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Mme VACHER Saint-Rémy-l'Honoré
- M. VIVAT Vaugrigneuse
- M. AMOSSE Vieille-Eglise-en-Yvelines

Ainsi que :

M. BONTE et M. TOUTIN (Auffargis) ; M. GILBERT (Bures-sur-Yvette) ; M. LEREBOUR (Gometz-la-Ville) ; M. GUODEAU (Longvilliers) ; Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc) ; Mme ROSSI-JAOUEN (CESER).
Et l'équipe du Parc.

Absents excusés :

• M. LE SAULNIER	Bullion
• M. HOUILLON	CASQY
• M. BERQUET	CA Versailles Grand Parc
• Mme DARCOS	Conseil départemental de l'Essonne
• Mme DEMONT	Conseil départemental des Yvelines
• Mme WINOCOUR-LEFEVRE	Conseil départemental des Yvelines
• Mme PIGANEAU	Conseil régional Ile-de-France
• M. ARTORE	Courson-Monteloup
• M. ANDRUSZKOW	Galluis
• M. BOURNAT	Gif-sur-Yvette
• M. BOYE	Jouars-Pontchartrain
• M. MENTHILLER	La Hauteville
• M. DELAITRE	Pecqueuse
• Mme PIGASSE	Poigny-la-Forêt
• Mme FLACHER	Poigny-la-Forêt
• Mme HOLVECK	Saint-Forget
• M. BENMUSSA	Senlis
• M. POULON	Sonchamp
• M. BRAN	ONF
• M. LAFLECHE	SARRAF

Pouvoirs :

• M. BOURNAT	à	Mme CABRIT
• M. POULON	à	M. DUPONT
• Mme DARCOS	à	M. VERSEUX
• M. BERQUET	à	M. SEIGNEUR
• Mme PIGANEAU	à	M. FOURNIER
• M. BOYE	à	M. LOMMIS
• M. HOUILLON	à	M. GUYARD
• M. DELAITRE	à	M. LUBRANESKI
• Mme PIGASSE	à	M. TEMOIN
• M. ARTORE	à	M. PASSET

Madame CABRIT ouvre la séance et remercie la commune d'Auffargis pour son accueil.

Présentation Charte Forestière (Betty Houguet, chargée de mission *Energie*)

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur LUBRANESKI est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 28 juin 2022

Adopté à l'unanimité.

3. Désignation des représentants extérieurs

La délibération n°20C57 du 15 octobre 2020 a désigné M. Yvan LUBRANESKI comme représentant titulaire du Parc à la Commission de conciliation de la DDT de l'Essonne. Il est à présent demandé de désigner un suppléant.

M. LEREBOUR (Gometz-la-Ville) est candidat. Élu à l'unanimité.

4. Financement action I-7 seuils alerte ruissellement

L'action I-7 du PAPI consiste à définir des seuils d'alerte ruissellement et à définir le suivi métrologique adapté à partir d'un modèle hydrologique sur plusieurs sous-bassins versants test (en faisant varier pluviométrie, cumul de pluviométrie, saturation du sol...). La maîtrise d'ouvrage était confiée au Syndicat de l'Orge et la clé financière initiale pour la part non financée était 87,6 % pour le Syndicat de l'Orge et 12,4 % par le PNRHVC.

Afin de pouvoir effectuer le travail de la partie 2B de cette action dans les délais (définition des seuils et de la métrologie nécessaire), le Syndicat de l'Orge et le SIAHVY se sont mis d'accord pour que le SIAHVY reprenne la maîtrise d'ouvrage de la deuxième partie de l'action I-07.

Par ailleurs, pour le dossier de demande de subvention, il a été nécessaire que le SIAHVY prenne une 2^{ème} délibération en juin afin de modifier la répartition financière sur cette action à savoir 44,28 % pour le SIAHVY, 54,12 % pour le Syndicat de l'Orge et 1,6 % pour le PNRHVC.

Il est proposé au Comité syndical du Parc d'approuver la reprise de la maîtrise d'ouvrage par le SIAHVY, ainsi que la nouvelle répartition financière.

Adoptée à l'unanimité

5. Cession du troupeau de bovins Highlands Cattle et autorisation de pâturage de la prairie de la Gravelle

Ce point est retiré de l'ordre du jour car la commune de Saint-Lambert-des-Bois ne souhaite plus acquérir le troupeau. Madame CABRIT souhaite maintenir la décision du Parc de vendre le cheptel. Les recherches vont reprendre pour trouver un acquéreur.

6. Avenant à la convention avec l'Institut Photovoltaïque d'Ile-de-France

Cet avenant proroge la durée de la convention annuelle d'objectifs et précise les modalités de financement.

Le Parc, l'IPVF et le site ont convenu de mettre en œuvre une expérimentation destinée à greffer un dispositif photovoltaïque innovant sur un des bâtiments du corps de ferme des Néfliers située à Lévis-Saint-Nom (le site d'expérimentation).

Cette expérimentation comprend une phase d'études. Le présent avenant a pour but de proroger la durée du partenariat technique et financier entre le Parc, l'IPVF et le site durant la phase d'études.

Précision demandée : le montant de la convention reste inchangé (60 000 € TTC). L'avenant ne fait que proroger la durée de la convention.

Adoptée à l'unanimité

7. Conventions pour les chantiers écoles 2022/2023

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse a tissé du fil des années des partenariats étroits avec les structures d'enseignement professionnel situées sur son territoire ou à proximité. C'est notamment le cas avec les écoles du Centre Horticole d'Enseignement et de Promotion (CHEP) du Tremblay-sur-Mauldre et l'école LEA-CFI de Jouy-en Josas.

Ces deux structures recherchent des sites de travaux pratiques pour leurs élèves de Bac professionnel « gestion de milieux naturels et de la faune » et de BTS « Gestion et protection de la Nature ». De son côté le Parc gère un certain nombre d'espaces naturels (RNR, Site de biodiversité remarquable sous convention...) et apporte également un appui à la gestion de milieux remarquables communaux et privés.

L'ensemble des interventions planifiées avec ces deux établissements font l'objet de conventions cadres annuelles, sans engagement financier.

Pour l'année scolaire 2022-2023, ce sont 40 chantiers qui sont organisés avec ces deux partenaires, répartis sur 21 communes du Parc différentes. Ces interventions comprennent des travaux aussi variés que des plantations de haies, l'entretien de roselières et la gestion de zones humides (coupe de saule set d'aulnes), la remise en lumière de mares, la création de point d'eau, gestion de milieux remarquables dans le cadre de Natura 2000 ou des Réserves Naturelles régionales... toutes ces interventions sont « manuelles », c'est-à-dire sans engins lourds (usage seulement de tronçonneuses, débroussailleuses et sécateurs de force).

Dès que les plannings des interventions sont finalisés, les conventions sont signées et le Parc se charge alors de prévenir des dates de chantiers chaque commune sur laquelle une intervention est prévue. Le Parc a également en charge de préciser le contenu de chaque chantier en relation avec les propriétaires (public ou privés) concernés.

M. TEMOIN insiste sur l'importance de ces conventions pour le territoire, car les étudiants lors de ces chantiers/formation effectuent un travail conséquent.

Il est remarqué qu'il n'y a malheureusement que très peu de débouchés professionnels pour ce type de formations.

Adoptée à l'unanimité

8. Demande d'aide auprès de la Fondation du Patrimoine pour la restauration du Moulin d'Ors

Dans le cadre de son programme « Patrimoine Naturel et Biodiversité » la Fondation du Patrimoine finance les projets de restauration du bâti lié au cycle de l'eau (moulins, lavoirs, canaux...). Un dossier de demande d'aide est en cours de constitution pour contribuer au financement des travaux de restauration des bassins et canaux maçonnés du moulin ainsi que des ouvrages hydrauliques, première étape nécessaire en vue de la restauration, à terme, de la roue du moulin.

Cette aide complétera l'aide régionale déjà obtenue par ailleurs.

Adoptée à l'unanimité

9. Attribution des aides validées par la commission « Développement économique et Energie »

Financement participatif des entreprises

Association « Les Fugaces Le Lieu » (Gambais)

Prise en charge des frais de dossiers. Projet de copropriété du lieu pour pérenniser les activités.

Taux de 8 % sur 18 000 € = 1 440 € accordées lors du comité du 28/06/2022. **Demande d'abondement 160 €** (24 000 € ont été récoltées soit 133 % de la somme). ACCORD sur 1 600 € au total.

Aude Corbalan « Vivante, cuisine gourmande et responsable » (La Celle-les-Bordes)

Prise en charge des frais de dossiers. Projet en développement. Taux de 8 % sur 3 000 € = 240 € accordées lors du comité du 28/06/2022. 7 520 € récoltées (251 % de la somme). **Demande d'abondement : 261,33 €** car 7 520 € ont été récoltées soit 251 % de la somme initiale - ACCORD sur 501,33 € au total.

Remarques : pourquoi cet abondement ? Si la somme récoltée avait été très supérieure, le même principe aurait-il été proposé ?

Artisans d'Art

L'Association des Artisans d'Art de la Vallée de Chevreuse (AAArt) demande une aide de **1 000 €** pour de la communication « durable » (Par exemple : bâche solide pour évènements, vidéo...)

Précisions apportées : communication durable type barnum, avec présence logo du Parc.

5 abstentions sur les aides *Développement économique*.

Energie

Aide 5.4 : Réhabilitation de la grande ferme en gîte – travaux d'isolation

La Grande Ferme des Molières (M. et Mme Belin) – Les Molières

Projet global : Rénovation de la grande ferme et création d'un gîte + installation d'hébergement insolite. Isolation du pressoir avec panneaux sandwich en toiture et laine de bois aux murs. Les solutions choisies sont des matériaux qui concilient au mieux les performances énergétiques, les enjeux architecturaux et patrimoniaux du bâtiment.

- Montant des travaux du pressoir = 137 724,34€HT
- Montant global des travaux prévus pour tout le projet = env 1M €

Le projet est également financé sur les autres postes par le fonds tourisme de la Région (130 000€)

- Devis travaux d'isolation du pressoir : Murs : biofib trio chanvre/coton/lin 160mm R=4,10 cout 3 739,50€ HT / Toiture : sapisol R=6,11 cout 18 432€ HT. Soit 22 171,50€ HT

- **Aide PNR à 40% = 8 868,60€ HT** sur fiche 877

Cette demande d'aide est une première. Elle complète une aide de la Région Ile-de-France.

1 abstention.

Aide 5.5 : rénovation de l'éclairage public
Commune de Dampierre-en-Yvelines

Changement de 30 lanternes de style dans la rue principale du bourg. Montant des travaux : 16 500€ HT. **Aide PNR 70% = 8 000€ HT** (plafond) fiche 877

Précision : le critère de l'extinction est regardé très attentivement dans l'analyse des dossiers de demande d'aide.

Adoptée à l'unanimité

10. Attribution de l'aide validée par la commission « Biodiversité et Environnement »

Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires
Commune des Molières

La commune des Molières a arrêté l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble de ses espaces publics depuis 2010. En signant la charte locale du Parc « Zéro phyto dans les espaces communaux » en 2019, elle s'est ainsi engagée à poursuivre cette démarche en faveur de la santé de ses habitants, de la préservation de la qualité des eaux et de la biodiversité locale. Elle a été labellisée « Terre Saine, communes sans pesticides » en 2020, label national octroyé aux collectivités exemplaires qui ont cessé l'utilisation de tout pesticide sur leurs espaces publics.

La commune souhaite aujourd'hui faire l'acquisition d'un broyeur à branches et végétaux afin de réduire en copeaux les branchages du domaine public communal. Les broyats de bois pourront être utilisés pour couvrir les massifs, permettant ainsi une amélioration de la qualité du sol et une limitation du développement de végétation spontanée. Cet équipement permettra de réduire les déchets et d'éviter les coûts et allers-retours liés au dépôt en déchetterie.

- Cout de l'opération : 13 600,00 € HT
- **Subvention du Parc : 5 000 €** (plafond)

Adoptée à l'unanimité

11. Attribution aides « Tourisme, déplacements, liaisons douces »

Aide à l'acquisition d'appuis vélo par les communes et les intercommunalités
Commune de Rochefort-en-Yvelines

La commune de Rochefort-en-Yvelines a la volonté de promouvoir les déplacements à vélo sur son territoire. Elle souhaite installer 15 arceaux vélos sur les sites stratégiques de la commune (place des Halles, verger de la Rabette, bibliothèque, boulangerie, école). La commune a suivi les conseils du Parc dans le choix du modèle d'appuis vélo, pour une bonne intégration paysagère. Cette acquisition s'élève à un montant global de 5 416 € H.T., subventionné à hauteur de 50% par le PNR, soit **une aide à 2 708 €**.

Abrogation de la subvention pour la restauration du pont de la SR 5
Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse (Dampierre-en-Yvelines)
(abrogation de l'aide attribuée lors du Comité syndical du 29 septembre 2021 – délibération n° 21C53)

Les fortes précipitations qui ont eu lieu durant l'hiver 2021 ont endommagé plus sévèrement le pont de la SR5 qui menace de s'effondrer. Ces nouvelles dégradations demandent de réaliser des études architecturales complémentaires ainsi que des travaux beaucoup plus importants que ceux qui étaient initialement prévus. Ainsi la CCHVC demande une aide au PNR pour le diagnostic, les travaux de mise en sécurité et les études complémentaires. La phase de restauration définitive sera prise à 100% par la CCHVC. Ainsi la nouvelle demande d'aide s'élève à **22 640 € H.T. représentant 80% de la dépense totale de 28 300 € H.T.**

Aussi, au vu de l'urgence de la situation et pour réaliser les travaux au moment le plus favorable (pendant la saison d'étiage), la CCHVC a demandé une autorisation de démarrage anticipé des travaux.

Adoptées à l'unanimité

12. Modification du Guide tarifaire du Parc

Il s'agit d'ajouter de nouveaux produits à la boutique de la Maison du Parc :

- Bière de la Houblonnière Francilienne (Ferme des Clos, Bonnelles), basilic ou miel de châtaignier, 33cl : prix de vente en boutique 3,10 € (prix d'achat 2,25 € HT)
- Bière Volcelest, blonde et ambrée, 75 cl : prix de vente en boutique 4,20 € (prix d'achat 2,99 € HT)
- Miel de Benoît Petruzella, 500 gr. (passage en bio) : prix de vente en boutique 9,10 € (prix d'achat 7,90 € HT)
- Miel de mai, Ferme des Clos, 250 gr. : prix de vente en boutique 5,50 € (prix d'achat 4,81 €)

Adoptée à l'unanimité

13. Renouvellement de la convention avec le CIG Grande Couronne pour l'assistance retraite CNRACL

La précédente convention, signée en 2019, est arrivée à expiration. Il s'agit de la renouveler pour une période de 3 ans afin de poursuivre cet accompagnement. Le tarif est de 53.75 euros par heure de travail.

L'assistance porte sur une prise en charge exclusive de la confection des dossiers CNRACL : immatriculation de l'employeur, affiliation, demande de régularisation de services, validation de services de non-titulaire, rétablissement au régime général et à l'Ircantec, dossier de demande d'avis préalable CNRACL, dossier de demande de retraite, droit à l'information.

Adoptée à l'unanimité

Informations

Révision de la Charte

Le périmètre d'extension comporte 28 communes supplémentaires par rapport au territoire actuel, soit un total prévisionnel de 83 communes (12 en Essonne et 16 dans les Yvelines).

L'avis d'opportunité de l'Etat est favorable mais indique que l'intégration de certaines communes (Coignières, Bures-sur-Yvette, Toussus-le-Noble et Gometz-le-Châtel) n'apparaît pas opportune.

Calendrier :

- 2023 : Concertation, rédaction de la Charte. Mme Cabrit demande aux élus de l'indulgence car les agents seront fortement sollicités à cette étape.
- Automne 2023 : délibération du projet de Charte
- Septembre 2025 : date butoir de délibération finale des communes et des EPCI
- Validation de la Charte au dernier semestre 2025 (après il y a les élections municipales).
- Caducité de la Charte en cours : 4 novembre 2026

Monsieur VIGIER, conseiller régional et maire de Bures-sur-Yvette, prépare un contre argumentaire en lien avec la commune de Gometz-le-Châtel, à l'attention du Préfet de Région.

Finances et RH

Le CIG a rendu le diagnostic opérationnel et financier demandé par la Présidente. Il sera présenté aux agents la semaine prochaine. Le CIG nous accompagne sur le RIFSEEP ainsi que sur la régularisation de certaines situations RH complexes.

Un gros travail est en cours avec la Région IDF afin de régler nos problèmes de sous consommation de crédits (engagement à prendre en compte entre autres).

François HARDY, chargé de mission Environnement, a pris en charge ces dossiers lors de sa période d'intérim de Direction de ces derniers mois et poursuit leur suivi. Un grand merci à lui !

Madame CABRIT alerte les membres du Comité syndical sur les conséquences prochaines de l'augmentation du coût de l'énergie. Le contrat électricité s'achève en décembre, une très forte augmentation est à prévoir sur le prochain contrat.

Maison du Parc

L'équipe du Parc est actuellement répartie sur deux sites : le château de la Madeleine à Chevreuse et le Moulin d'Ors à Châteaufort. La Région a donné son accord pour une nouvelle maison du Parc regroupant l'ensemble de l'équipe et proposant de meilleures conditions d'accessibilité et de confort énergétique. Mme Péresse a visité vendredi dernier un terrain situé sur la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse (Terrain des sœurs, à proximité du rond-point de la route de Versailles et du musée Raymond Devos). La question du foncier est en cours entre la commune et la Région.

M. Dupont s'interroge sur cette décision prise pendant l'été, sans consultation du Bureau syndical, ni du Comité. Il fait remarquer aussi que cette situation géographique éloigne encore davantage la Maison du Parc du cœur du territoire.

La séance est levée à 21h.